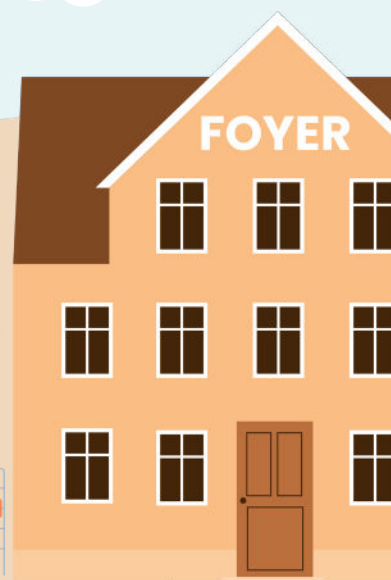


États généraux de la protection de l'enfance dans la Marne



Mieux protéger
nos enfants confiés,
améliorer le quotidien
des travailleurs sociaux



SOMMAIRE

Le mot du président	p3
La genèse du projet	p4
Chiffres clés.....	p5
Vingt mesures chocs proposées par le Département.....	p6-7
> Mieux coordonner la protection de l'enfance sur le territoire marnais	
> Mieux adapter l'offre d'accueil et d'accompagnement des enfants confiés	



Le mot du président du conseil départemental de la Marne

Jean-Marc Roze

Dans nos pays démocratiques, protéger les citoyens les plus isolés et les plus fragiles n'est pas un choix : c'est un devoir. Et quand il s'agit d'enfants qui ne sont pas nés sous une bonne étoile, ce devoir devient une exigence morale absolue.

Chaque enfant confié à l'Aide sociale à l'enfance porte en lui une histoire, souvent faite de ruptures, de blessures, parfois de silences. Mais il porte aussi en lui une espérance : celle d'être entouré, écouté, protégé et accompagné du mieux possible vers sa vie d'adulte. Il est de notre responsabilité collective de ne jamais laisser cette espérance s'étouffer.

En lançant les États généraux de la protection de l'enfance dans la Marne en 2024, nous avons voulu faire entendre toutes les voix : celles des enfants, des travailleurs sociaux, des familles d'accueil, des agents du Département, des élus, des associations et des partenaires territoriaux. Nous nous sommes déplacés dans nos foyers départementaux et dans les Maisons d'enfants à caractère social. Nous avons échangé sans détour avec les éducateurs et les équipes de direction. Nous avons partagé leurs constats. Nous avons aussi reconnu nos limites, notamment budgétaires, en toute transparence. Mais surtout, nous avons dessiné ensemble des solutions concrètes et humaines.

Les vingt mesures présentées ici sont le fruit d'un travail collectif jamais réalisé jusqu'à présent. Elles marquent une nouvelle étape pour la Marne et, nous l'espérons, pour d'autres Départements : mieux protéger les enfants confiés, veiller à leur équilibre et à leur épanouissement, redonner souffle et reconnaissance aux professionnels et familles qui les accompagnent.

Nous le savons, ces vingt mesures ne seront pas suffisantes, tant les difficultés sont profondes, mais c'est la première pierre d'un édifice que nous allons bâtir ensemble. Nous n'avons certes pas tout réglé d'un coup de baguette magique, mais nous avons agi. Et nous continuerons d'agir avec détermination et avec une conviction : c'est par l'attention que nous accordons aux plus fragiles que notre société devient plus juste.

La genèse du projet

Le Département de la Marne assure le **pilotage et la coordination de la protection de l'enfance** sur le territoire.

La protection de l'enfance et singulièrement l'Aide sociale à l'enfance (ASE) traverse depuis plusieurs années **une crise profonde dans notre pays mais également dans la Marne.**

Les raisons inhérentes à cette crise qui s'amplifie sont multiples :

- **Saturation des dispositifs dans un contexte budgétaire contraint**, malgré l'augmentation importante des moyens humains et financiers qui sont consacrés.
- **Complexification des situations et des profils pris en charge**, dont les problématiques dépassent le seul champ éducatif.
- **Baisse du nombre d'assistants familiaux** et, de manière plus globale, défaut d'attractivité des métiers de la protection de l'enfance.

Parce que le caractère exceptionnel des difficultés rencontrées implique une mobilisation de tous les partenaires, le Département a lancé, en 2024, **les États généraux de la protection de l'enfance dans la Marne.**

Ces États généraux se sont articulés autour de **deux axes majeurs** :

- Visites du président du Département Jean-Marc Roze et de la vice-présidente en charge de l'enfance-famille Martine Boutillat au sein de 14 établissements, afin d'échanger avec les travailleurs sociaux et les équipes de direction pour identifier leurs besoins.
- Organisation d'un colloque avec les principaux acteurs institutionnels, afin de dresser un état des lieux des difficultés rencontrées permettant de proposer des leviers d'action adaptés.



Chiffres clés



1.952

enfants placés dans
la Marne en 2024

(1.783 en 2019)

- dont **270**
mineurs non accompagnés
hébergés dans nos foyers
(+ 13 % depuis 2019)
- et **348**
enfants âgés de 1 à 5 ans
placés en 2024
(+ 22 % depuis 2019)



91 M €

de budget alloué en 2024 pour l'ASE

(+ 40 % depuis 2019)



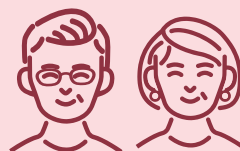
110 à 120 %

de taux d'occupation en foyers
ou en Maisons d'enfants
à caractère social (MECS)



45 %

des enfants confiés ont besoin
d'un suivi psychologique
ou pédopsychiatrique



30 %

des assistants familiaux
ont plus de 60 ans

Vingt mesures chocs proposées par le Département

À la suite de ces États généraux, **deux orientations prioritaires** ont été définies : mieux coordonner la protection de l'enfance sur le territoire et mieux adapter l'offre d'accueil et d'accompagnement de nos enfants confiés.

Pour un coût global estimé à **2,7 M €**, le Département, ainsi que l'ensemble de ses partenaires, se donne les moyens de ses ambitions pour décliner de multiples actions sur le territoire, qui permettront de favoriser la protection des enfants confiés et d'améliorer le quotidien de nos travailleurs sociaux.

Mieux coordonner la protection de l'enfance sur le territoire marnais

6

Cette première orientation vise à **renforcer les échanges entre les partenaires de la protection de l'enfance** et à prévenir les situations complexes en améliorant le repérage.

1. Mettre en place des formations croisées entre les professionnels des différentes institutions pour favoriser le décloisonnement de la prise en charge, créer une culture commune et améliorer les modalités d'évaluation des situations.
2. Déployer des parcours de formation autour de la gestion des situations complexes, de la santé mentale, de la santé sexuelle, des addictions et du champ du handicap.
3. Créer un observatoire départemental de la protection de l'enfance afin d'améliorer le repérage des situations difficiles.
4. Installer un logiciel de suivi qui sera partagé entre les acteurs institutionnels.
5. Développer la coordination autour du suivi des enfants confiés et des jeunes majeurs au travers de commissions de concertation partenariales.

6. Il est également essentiel de mieux répondre aux besoins de nos enfants confiés en tenant compte de leur parcours de vie, avec :

- L'Agence régionale de santé (ARS) Grand-Est pour que les enfants en situation de double vulnérabilité bénéficient d'une priorité dans les admissions en limitant les délais d'attente.
- La Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) de la Marne pour renforcer son rôle d'articulation entre l'ASE et les établissements médico-sociaux.
- Le Centre hospitalier universitaire (CHU) de Reims pour fluidifier le parcours de soins en pédopsychiatrie et prévenir la dégradation des situations.
- La Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) de la Marne pour lutter contre le décrochage scolaire et garantir la continuité de la scolarité, quelles que soient les difficultés de l'enfant.
- Le parquet et la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse, afin de prévenir les phénomènes de délinquance.
- Les missions locales, la Caisse d'allocations familiales (CAF), les bailleurs sociaux, les foyers de jeunes travailleurs pour orienter conjointement les enfants confiés vers des dispositifs d'accès aux droits et vers une insertion professionnelle adaptée.



Mieux adapter l'offre d'accueil et d'accompagnement des enfants confiés

Cette seconde orientation vise à **mieux adapter l'offre d'accueil et d'accompagnement des enfants placés** et à créer de nouveaux modes de prise en charge, afin de répondre à leurs besoins de manière individualisée et personnalisée.

7. Créer une équipe mobile pour soutenir sur plusieurs mois l'accompagnement d'enfants en situation complexe sur leurs différents lieux de vie (300.000 €).

8. Conventionner avec le CHU de Reims une mise à disposition d'un temps de pédopsychiatre permettant un appui aux équipes éducatives du Département.

9. Ouvrir les établissements de l'ASE vers l'extérieur afin de développer des figures de référence autre que les professionnels en interne et expérimenter la pair-aidance via des ambassadeurs de santé mentale.

10. À partir de la rentrée scolaire de septembre 2025, la DSDEN de la Marne affectera un enseignant au sein du foyer départemental de l'enfance permettant de soutenir la scolarité des enfants confiés.

Parallèlement à ces mesures structurantes, de nouveaux modes de prise en charge vont être élaborés :

11. Création de places de répit pour les enfants en situation de double vulnérabilité dans les Instituts médico-éducatifs (IME) (155.000 €).

12. Création d'une structure de 6 places qui alliera l'éducatif et le soin, en lien avec l'ARS Grand-Est (500.000 €).

13. Renforcement de la prise en charge dans le cadre d'un coportage prévu pour 15 enfants dès le début du placement pour anticiper le risque de rupture en raison de la complexité de la situation de l'enfant (900.000 €).

14. Interpeller l'ARS Grand-Est pour la création de places en IME et Instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP), afin de répondre efficacement aux besoins d'admission des enfants confiés à l'ASE.

15. Développement du parrainage pour compléter la prise en charge dans le lieu d'accueil et offrir des temps individualisés.

16. Lancement d'une campagne de communication visant à favoriser les candidatures au métier d'assistant familial pour pallier aux départs en retraite et développer le recrutement d'assistants familiaux spécifiques pour les temps de week-ends ou de vacances.

17. Création de 10 à 20 places supplémentaires dans les MECS (500.000 €).

18. Repenser l'accueil d'urgence au foyer départemental de l'enfance.

19. Privilégier les petites unités de vie lors des créations ou réhabilitations de places d'accueil dans les foyers ou MECS.

20. Dès lors que le budget du Département le permettra à nouveau, réintroduire les 5 postes de référents ASE, spécialisés dans la mise en œuvre d'actions éducatives à domicile, gelés depuis 2024.



Marne
LE DÉPARTEMENT

